

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate – le 14 juillet 2023

# Contact : Claire Polfus

Claire Polfus, gestionnaire du programme de loisirs,

Department of Forests, Parks, and Recreation claire.polfus@vermont.gov, 802-505-5372

Faites preuve de prudence lors de vos activités de loisirs ce week-end

*Montpelier, Vermont –* Alors que de nouvelles intempéries sont annoncées dans le Vermont ce week-end, la communauté des loisirs de plein air s’efforce d’évaluer et de réparer les dégâts causés par la tempête du début de la semaine. Bien que de nombreux habitants et visiteurs du Vermont soient impatients de retrouver leurs sentiers et parcs préférés et que de nombreuses activités restent accessibles dans les zones les moins touchées de l’État, le Ministère des forêts, des parcs et des loisirs (FPR) demande au public de faire preuve de prudence et de bon sens s’il prévoit d’exercer des activités à l’air libre ce week-end.

Veuillez suivre les conseils ci-dessous pour rester en sécurité et vous amuser tout en profitant du plein air.

**Évitez les eaux de crue !** Ne vous approchez pas des cours d’eau. Il est dangereux de se promener, de nager, de pêcher ou de faire du bateau tant que les débits ne sont pas revenus à la normale, même dans les zones où il n’y a pas d’affichage de mise en garde explicite. Les récentes inondations dans le Vermont ont submergé de nombreuses stations d’épuration municipales et des fosses septiques privées. Ceci a conduit à des déversements d’eaux usées partiellement traitées et non traitées dans l’environnement. Les rivières, lacs et étangs de l’État peuvent contenir des agents pathogènes tels que des virus et des bactéries, susceptibles de provoquer des maladies, ainsi que d’importantes masses de déchets provenant des inondations. Les bords des cours d’eau sont également peu sûrs et facilement endommagés, surtout s’ils ont été inondés récemment.

**L’accès constitue la première étape** Les routes restent fermées dans de nombreuses régions de l’État. Avant de prendre la route, [consultez le 511](https://newengland511.org/) pour savoir si l’itinéraire que vous souhaitez emprunter est ouvert ou non. Les équipes locales sont également occupées à réparer les ponceaux et à remettre en état les routes communales, qui ne sont pas répertoriées sur le site 511, et les routes forestières menant aux départs des sentiers peuvent avoir été emportées par les eaux. Il est possible que vous soyez confronté à des fermetures de routes qui ne sont pas affichées en ligne. Si c’est le cas, faites demi-tour et choisissez un autre itinéraire ou une autre destination. Ne circulez jamais sur des routes inondées.

**À savoir avant de partir.** Consultez les ressources en ligne énumérées ci-dessous pour savoir si des alertes sont affichées pour le sentier que vous prévoyez d’emprunter.

* [Trail Finder](https://www.trailfinder.info/): sentiers de randonnée et sentiers polyvalents
* [VMBA’s Trail Conditions](https://vmba.org/trailsinvt/): pistes de VTT
* [GMC Trail Conditions](https://www.greenmountainclub.org/hiking/trail-updates/): alertes du système Long Trail
* [Parcs d’État du Vermont :](https://vtstateparks.com/) Les alertes relatives aux parcs d’État sont indiquées sur les pages qui leur sont consacrées

Si les conditions ne permettent pas de faire de la randonnée, du cyclisme ou d’autres activités récréatives, envisagez d’autres activités. De nombreux commerces et établissements de restauration peuvent avoir besoin de notre soutien en cette période difficile.

**Faites preuve de prudence.** Les experts évaluent les sentiers, indiquent les fermetures et avertissent en conséquence s’ils constatent des conditions dangereuses ou des dommages aux infrastructures. Ils ne seront toutefois pas en mesure d’inspecter tous les sentiers de l’État avant le week-end. De plus, avec les prévisions de nouvelles pluies et les sols déjà saturés, l’état des sentiers évolue au jour le jour. Faites preuve de prudence lors de vos activités en plein air, même si le sentier n’a pas été signalé comme fermé. Faites demi-tour si vous rencontrez un sentier ou un pont emporté par les eaux, des chablis importants, des glissements de terrain ou d’autres dangers. Protégez-vous et protégez les ressources naturelles, et n’essayez pas de trouver un chemin contournant l’obstacle.

Ne tentez pas de faire des réparations, n’utilisez pas d’équipements tels que des tronçonneuses ou des excavateurs, et ne pénétrez pas dans les cours d’eau par vos propres moyens. Il vous sera possible d’effectuer du bénévolat dès que le temps se dégagera et que l’état des sentiers s’améliorera.

**Restez en sécurité.** Adaptez vos exercices à vos capacités et prenez les bonnes décisions lorsque vous êtes à l’extérieur. Les opérations de recherche et de sauvetage dans l’arrière-pays nécessitent de nombreux intervenants d’urgence, dont beaucoup ont eu une semaine chargée en matière de sauvetage et de remise en état dans tout l’État. Planifiez votre voyage de manière responsable afin d’éviter tout risque et de réduire la probabilité que vous ayez besoin d’être secouru.

Pour de plus amples informations sur les ressources de récupération post-inondations mobilisées par l’Agence des ressources naturelles, du Ministère de la protection de l’environnement (Department of Environmental Conservation), du Ministère de la pêche et de la faune (Fish and Wildlife Department) ou du Ministère des forêts, des parcs et des loisirs (Department of Forests, Parks, and Recreation), veuillez consulter le site [https://ANR.Vermont.gov/Flood](https://anr.vermont.gov/Flood).

###

# Avis de non-discrimination :

*L’Agence des ressources naturelles du Vermont (ANR) gère ses programmes, services et activités sans discrimination fondée sur la race, la religion, la croyance, la couleur, l’origine nationale (y compris en cas de maîtrise limitée de l’anglais), l’ascendance, le lieu de naissance, le handicap, l’âge, l’état civil, le sexe, l’orientation sexuelle, l’identité de genre ou l’allaitement (mère et enfant).*

# Avis relatif à l’accès linguistique :

**